ÉTUDES INTERCULTURELLES
DE LANGUES APPLIQUÉES
Sociétés et Humanités
Université Paris Cité

UE LE36T010

LE STAGE OBLIGATOIRE EN ENTREPRISE

Guide de la recherche de stage (L2-L3)

Les stages de l'UFR EILA sont gérés par le Pôle AStRE *(Alternance, Stages, Relations Entreprises)*

Vos interlocutrices sont :
Soumia OUITER ***(Chargée des Relations Entreprises pour le M2 LISI)***
Sofia TEDJANI ***(Chargée des Relations Entreprises pour le M2 CTM et la L3 RT)***
Sabina SCHUSTER ***(Chargée des Relations Entreprises pour le M2 ILTS)***

Adresse unique de contact : astre.eila@u-paris.fr
La page web du Pôle AStRE : https://u-paris.fr/eila/stages/

L'enseignant responsable de l'UE Stage est : Stéphane PATIN *(directeur de l'UFR EILA)*

1. RECHERCHE DE STAGE ET QUESTIONS PRATIQUES

1.1 Durée du stage

Le stage obligatoire de LEA (correspondant à l'UE LE36T010) devra durer **au minimum 210 heures (équivalent de 6 semaines ou 30 jours à temps plein**, sur la base de 35 heures par semaine, 7h par jour). Nous conseillons néanmoins de réaliser des stages de plus **44 jours (ou 308h)** afin d'accéder à une gratification.

RAPPEL : *les stages de plus de 44 jours (ou 308h) sont obligatoirement indemnisés sur une base minimale de 4,35€ (depuis le 1er octobre 2023). En dessous de ces 44 jours, c'est à la libre appréciation de l'employeur.*
► Plus d'infos sur la gratification du stagiaire sur le site du Ministère.

1.2 Époque du stage

Le stage se déroule de préférence **à partir de fin mai jusqu'à la fin du mois d'août 2023**, à l'issue de l'année de L2.

Il est toutefois possible de l'effectuer pendant l'année de L2 mais à temps partiel.

ATTENTION : le stage ne pourra s'effectuer qu'en dehors des heures de cours, aucune dispense ne sera possible.

Les étudiant-e-s qui n'auraient exceptionnellement pas pu l'effectuer entre la L2 et la L3 pourront le faire pendant leur année de L3, avec les mêmes restrictions.

Le stage devra dans tous les cas être effectué avant la fin du S6 de votre L3, afin de pouvoir soumettre votre rapport de stage avant les jurys de fin de Licence.

1.3 Recherche de stage

Il incombe à l'étudiant de rechercher *personnellement* son stage et soumettre son projet au pôle AStRE via la **FICHE PROJET DE STAGE** *(voir Annexes)*. Tout stage non approprié pouvant être refusé.

a) Les offres de stages

- Consultez toutes les offres reçues par l'université et l'UFR EILA et trouvez les coordonnées des entreprises qui recrutent sur la plateforme **Carrière des étudiants d'Université de Paris.**

➡ Connectez-vous à l'espace carrière des étudiants
- directement par l'adresse suivante : **https://u-paris.fr/nouveau-lespace-carriere-des-etudiants/**

- Consultez les **offres en ligne** sur les sites spécialisés en offres d'emploi et de stage *(voir la Webographie en Annexes)*

b) Les candidatures spontanées

N'hésitez pas à proposer votre candidature en stage aux entreprises/structures qui vous attirent ou que vous souhaiteriez découvrir. Cherchez leurs coordonnées dans la rubrique Contact ou Recrutement de leur site web.

c) Le réseau personnel

N'hésitez pas à solliciter votre réseau personnel *(famille, amis, voisins, relations, etc.)* et à faire savoir à tout votre entourage que vous recherchez un stage pour mettre en application vos langues dans un milieu professionnel.
Attention de bien leur préciser ce que vous recherchez.

ATTENTION : *Les entreprises commencent à établir leur planning de stages dès le mois de janvier !*
Vous avez tout intérêt à commencer vos démarches, le plus tôt possible, dès le début de l'année universitaire.

NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT DE VOUS INSCRIRE
AUX ATELIERS D'AIDE A LA RECHERCHE DE STAGE ORGANISÉS PAR LE POP DE L'UNIVERSITÉ
(entre janvier et avril, généralement)
INSCRIPTION EN LIGNE SUR : https://crl.u-paris.fr/orientation-et-insertion-professionnelle/insertion-entrepreneuriat/le-pop-le-lieu-ou-je-deviens-acteur-de-mon-projet

1.4 Qu'est-ce qu'un stage de LEA ?

▶ **C'est une période d'activité en rapport avec vos études de langues appliquées**, au sein d'une structure française ou étrangère, permettant d'acquérir une expérience du monde du travail et de nouvelles compétences professionnelles afin de confirmer ou d'infirmer votre orientation vers une filière ou un métier.

▶ Vous devez être accompagné par **un maître de stage** et devez être encadré au quotidien dans vos activités.

▶ Vous ne devez en aucun cas avoir des responsabilités qui vous rendent indispensables à la structure que vous intégrerez. L'objectif étant avant tout d'apprendre et de comprendre.

▶ Le stagiaire ne peut être considéré comme **un salarié**. Ainsi, il ne peut avoir comme mission l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise. Son passage en entreprise a uniquement un but pédagogique et de formation.

▶ Le stage ne doit pas s'apparenter à un **emploi déguisé** pour lequel l'employeur aurait dû recourir à un CDD *(par exemple : surcroît de travail, personnel en vacances, etc.)*

COMMENT SAVOIR SI VOTRE STAGE EST CONFORME ?

Pour vérifier si le stage que vous avez trouvé correspond bien à un stage de LEA, posez-vous les bonnes questions :

- **Vais-je mettre en application les enseignements suivis en LEA ?** *(reprenez le détail de vos cours et vérifiez si vous pouvez mettre en application un ou plusieurs enseignements – notamment les langues étudiées).*
- **Ce stage correspond-il à mon projet professionnel ou personnel ?**
- **Ce stage va-t-il m'apporter des compétences que je pourrai valoriser à l'avenir ?**
- **Ce stage convient-il à mon niveau d'étude ?** *(rappelez-vous que vous êtes tout de même à Bac +2/3)*
- **Mes raisons de vouloir faire ce stage sont-elles les bonnes ?** *(attention aux solutions de facilité : l'entreprise d'un membre de la famille, des tâches qui ont l'air " trop cool ", une ambiance de vacances, etc.)*
- **Vais-je être livré-e à moi-même ou serai-je encadré-e ou tutoré-e, comme le veut un stage ?**
- **Va-t-on me confier des responsabilités, des objectifs commerciaux, exiger une rentabilité ?** *(dans ce cas, c'est du travail déguisé)*
- **Vais-je encadrer seul-e un groupe de personnes ?** *(non, vous n'êtes pas censé-e assumer seul-e cela)*

▶ **La structure d'accueil pourra être :** une PME/PMI *(ex : agence de traduction, de communication, société d'export, etc.)*, un grand groupe international *(une banque, un groupe agro-alimentaire, etc.)*, une association, une ONG, une mairie, une administration, une collectivité territoriale, un consulat, une ambassade, un collège, etc.

▶ **Vous pourrez être affecté-e au service :** juridique, financier, comptabilité, marketing, import-export, qualité, recherche et développement, communication, documentation, traduction, formation, informatique, etc.

C'EST L'ACTIVITE QUE VOUS ALLEZ EFFECTUER (ET NON LE LIEU) QUI DETERMINE SI VOTRE STAGE EST EN COHERENCE AVEC VOS ETUDES ET REPOND AUX EXIGENECS D'UN STAGE DE LA LEA

➡ **Quelques exemples de mots clés pour définir votre activité/mission** *(liste non exhaustive)*

TYPE D'ACTIONS	OBJETS / SUPPORTS CONCERNES	INTERLOCUTEURS
Réalisation, élaboration, création, conception Mise en forme, mise à jour Documentation, veille, recherche Traduction, relecture, interprétation, transcription Rédaction, mise en page, édition Intégration, extraction, importation Organisation, gestion, coordination, préparation, planification, mise en place, collecte, suivi, référencement Échange, dialogue, relationnel, participation, communication, diffusion, interface	Documents, documentations, lettres, courriels, communications, lettre d'information (newsletter) Diaporama, présentations Brochures, modes d'emploi, procédures, supports Articles, descriptifs, synthèses, rapports, comptes-rendus, sous-titres Dossiers de presse Bases de don nées, tableaux Fichiers clients / fournisseur, portefeuilles Site Web, Intranet, réseaux sociaux Devis, factures… Informations, données, chiffres, bugs… Partenariats, événements, salons, séminaires…	Clients Fournisseurs Prospects Sous-traitants Filiales, siège, direction Services, équipes Partenaires Communauté Public Utilisateurs Intervenants

ATTENTION, il ne sera signé aucune convention de stage pour :

- des missions "au pair", des gardes d'enfants, des cours particuliers de langue, etc.

- des missions apparentées à des emplois saisonniers ou " job étudiants " du type :

Accueil, réception, hôtellerie / restauration, vente, animation, G.O, marketing téléphonique, etc.

MÊME A L'ÉTRANGER : Les restrictions sur les missions sont les mêmes que pour les stages en France !

➡ **Seront également refusées les missions dans des entreprises unipersonnelles**

(ces formats ne permettant pas d'expérimenter la vie d'une structure au quotidien ou pouvant déboucher sur des dérives)

Exemple :
☹ « Faire l'accueil et le *check-in* dans un hôtel » sera refusé
☺ « Refaire les brochures de l'hôtel et traduire son site web » sera accepté

Le Pôle AStRE est toutefois prêt à examiner toute proposition de stage motivée que vous pourriez lui soumettre.
Si vous avez des difficultés ou des questions, vous pouvez demander conseil et information auprès du Pôle AStRE.

1.5 Cadre légal

Le stage devra respecter la réglementation en vigueur en matière de stages, mise à jour par le Ministère du Travail.

➡ **A CONSULTER :**

- Les stages en milieu professionnel : site du Ministère
- Guide de recherche de stage du Ministère
- La charte des stages étudiants en entreprise
- Mon stage en ligne (guide Onisep)

1.6 Stage à l'étranger

Il est tout à fait possible d'effectuer un stage à l'étranger.
Attention néanmoins, la législation française en vigueur sur les stages ne s'applique pas à l'étranger (notamment concernant la gratification). Soyez donc vigilant quant aux dépenses occasionnées par ce séjour (hébergement, nourriture, transports, frais annexes, etc.) et pensez à demander une participation de l'entreprise.
ATTENTION aux destinations lointaines, aux pays dangereux :
Réf. : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/
ATTENTION également aux offres trop alléchantes, aux agences qui vendent des listings d'entreprises qui proposent des stages à l'étranger (souvent en Espagne) ; ce sont souvent des arnaques.

➡ **Il est recommandé de prendre contact avec le SRI (Service des Relations Internationales) de l'université afin de préparer dès que possible un départ à l'étranger, notamment si vous sollicitez une bourse : https://u-paris.fr/appui-a-la-strategie-internationale/**

L'étudiant-e doit également penser à régulariser sa situation personnelle auprès de son Centre de Sécurité Sociale et demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM – ex-formulaire E111) à retirer auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et valable 2 ans.
Si votre stage se déroule en dehors de l'Union européenne, seuls les frais médicaux réputés urgents (soins inopinés et immédiatement nécessaires) sont susceptibles d'être pris en charge par la CPAM ou la mutuelle étudiante. Les frais sont réglés dans le pays d'accueil et remboursés sur justificatifs lors du retour en France, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur. L'étudiant-e doit accomplir les formalités spéciales de voyages nécessaires en fonction des pays : obtention d'un visa, etc. Il est vivement recommandé de souscrire – avant le départ – une assurance internationale prévoyant éventuellement le rapatriement sanitaire en cas de problème.
L'étudiant-e devra également joindre une attestation de responsabilité civile lors du dépôt de sa convention de stage.

Plus d'informations sur les stages à l'étranger dans ce document :

http://media.education.gouv.fr/file/Stages/23/7/Guidstagetranger2010-etudiant_145237.pdf

1.7 Dérogation

➡ Pour des raisons financières, vous pouvez être amené à effectuer un **emploi rémunéré tout au long de l'année universitaire**. Cet emploi peut *exceptionnellement* être « une alternative » au stage via une demande de **DEROGATION**.

L'expérience devra être *dans la mesure du possible* en rapport avec les langues ou un poste avec des missions pertinentes dans une structure établie ***(pas d'entreprise indépendante ou job non-déclaré)***.

Vous devrez pouvoir présenter une copie du contrat de travail **ET** un certificat de travail, à remettre en main propre, prouvant votre expérience ainsi qu'un CV à jour.

➡ Une **expérience associative** probante peut également être examinée.

▶ **Afin d'obtenir le formulaire de dérogation, explicitez votre situation par mail au Pôle AStRE dès que possible (avant la fin du semestre 5)**

▶ **Si la dérogation est acceptée, vous rédigerez votre "rapport de stage" sur cette expérience de travail, qui aura été validée par la dérogation.**

La dérogation n'exempte pas de la rédaction du rapport de stage qui permet la validation de l'UE stage obligatoire et l'obtention du diplôme de Licence LEA.

2. LE PROJET & LA CONVENTION DE STAGE

2.1 La fiche projet de stage

Dès que vous avez une réponse positive ou une idée précise de votre lieu de stage potentiel ainsi que des missions, des dates, du tuteur, etc., soumettez votre projet de stage par courriel au Pôle AStRE via la **FICHE PROJET DE STAGE** prévue à cet effet en *Annexes* (téléchargeable également sur le site de l'UFR à la page AStRE).

▶ **Vous devrez détailler au maximum les activités prévues** *(à l'aide notamment des mots clés ci-dessus)* **et les compétences mises en œuvre dans ce stage.**

▶ **Soumettez votre fiche par courriel uniquement à l'adresse : astre.eila@u-paris.fr en indiquant un objet explicite, votre niveau (L2/L3 + option) et en signant vos courriels. NB : nous ne traiterons pas les fiches "papier".**

▶ **Le Pôle AStRE valide (ou invalide) votre projet par retour de mail. Si le projet est validé, le Pôle AStRE vous attribue le nom d'un enseignant-référent à faire figurer sur votre convention et vous donne le feu vert pour télécharger celle-ci.**

➡ **Une fois (et une fois seulement !) le projet connu et validé par le Pôle Astre** *(lieu, dates, activités, gratification, etc.)* **via la fiche de projet, vous pourrez passer à l'étape de la convention.**

Toute convention soumise sans projet connu et validé sera refusée !

2.2 Aspects contractuels

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le stage doit faire l'objet d'une convention, signée par l'ensemble des parties, à savoir :

- ✓ l'organisme d'accueil
- ✓ le tuteur / maître de stage dans l'organisme
- ✓ le stagiaire étudiant
- ✓ un enseignant-chercheur référent au sein de la formation
- ✓ le Directeur de l'UFR (via le Greffe des stages)

La convention de stage est un document contractuel ayant valeur d'engagement et de responsabilité de chacune des parties. **Commencer un stage sans avoir fait établir une convention peut entraîner, en cas d'accident du travail, des conséquences très graves pour le stagiaire mais également pour l'organisme d'accueil.**

C'est pour cette raison que les conventions doivent être impérativement signées par toutes les parties AVANT le début du stage.

Il s'agira donc d'être vigilant et organisé dans votre timing lorsque vous soumettrez un projet de stage, que vous fixerez une date de début de stage et le délai pour recueillir toutes ces signatures !

C'est l'étudiant-e qui doit remplir sa convention de stage en *ligne (une fois le feu vert donné sur le projet de stage par le pôle AStRE)*. Aucune convention papier n'est délivrée par l'université.

2.3 Le circuit de la convention de stage (comptez 10 à 15 jours de délai !)

La convention de stage est un document à remplir en ligne sur le site de l'Université

▶ INFOS UTILES POUR REMPLIR LA CONVENTION :

- **A la ligne " Activités du stagiaire"**, reprenez le point "description précise des activités prévues" de la fiche "Projet de stage" validée par le Pôle AStRE, afin de bien détailler les missions prévues pour le stage.
- **A la ligne "Compétences visées"**, reprenez le point "description précise des compétences visées" de la fiche "Projet de stage" validée par le Pôle AStRE.
- **A la ligne "Enseignant référent responsable du stage",** vous indiquerez l'enseignant-référent de l'UFR EILA que le Pôle AStRE vous aura attribué dans le mail de validation de votre projet de stage.
- **A la ligne "Adresse"**, inscrivez : Pôle AStRE - UFR EILA - Université de Paris, Case 7002, 75205 PARIS CEDEX 13.
- **A la ligne "Mail"**, indiquez : astre.eila@u-paris.fr
- **A la ligne "Téléphone"**, indiquez : 01 57 27 56 66 / 61

▶ **Le circuit de la convention :**

- Saisissez toutes les informations figurant sur la fiche projet de stage
- Vérifiez que toutes les rubriques sont correctement remplies
- Informez le Pôle Astre que votre convention de stage est en attente de validation sur l'application P-stage, il vous renverra la convention de stage pour signature
- Faites signer et tamponner l'exemplaire par votre **organisme/entreprise d'accueil ET votre futur tuteur** *(très important le tampon, si l'entreprise n'en a pas, il faut fournir un courrier l'attestant)*
- Signez également l'exemplaire
- Renvoyez sans tarder votre convention de stage *au* Pôle AStRE pour vérification et signature par l'enseignant-référent
- La convention sera ensuite signée par le représentant du Président de l'Université (via le Greffe des stages du POP)
- Vous serez avisé(e) de la validation définitive de votre convention par nos services par email
- Le Pôle Astre vous transmettra la convention de stage finalisée par courriel et vous pourrez alors commencer votre stage (pas avant)
- Conservez précieusement votre exemplaire (vous en aurez besoin pour votre rapport) et remettez l'autre à l'entreprise

***NB** : Pour les stages, vous devrez également joindre une **attestation de responsabilité civile** lors du dépôt de la convention.*

RAPPEL : Vous n'êtes pas autorisé.e à commencer votre stage tant que la convention de stage n'est pas signée par les 5 parties (vous / l'organisme / le tuteur / l'enseignant-référent / le Greffe des stages de l'Université). Pensez-y lorsque vous fixez la date de début de stage !

RAPPEL

- Il faut compter au minimum deux semaines de délai en période de pointe (mai-juin) entre la signature de la convention par l'entreprise et le début du stage *(en tenir compte lors de la définition des dates de stage).*

- Vérifiez que le volume horaire total équivaut bien à 210h de présence.

- Un stage de plus de 44 jours de présence (à temps plein) est obligatoirement gratifié.

- Les lieux ou périodes spécifiques (type fermeture ou déplacement) devront être notifiés dans la convention ou par la suite dans un AVENANT *(téléchargeable au même endroit que la convention en ligne).*

- Votre convention de stage devra être soumise au Pôle AStRE avant début juillet pour un départ en stage cet été (*aucune signature possible pendant juillet / août, le Greffe des stages de l'université fermant ses portes).*

3. PENDANT ET APRES LE STAGE

3.1 Le rôle de l'enseignant-référent

L'enseignant-référent, en coordination avec le pôle AStRE, pourra être amené à prendre contact avec vous et/ou votre tuteur pendant le déroulement du stage pour s'assurer que tout se passe bien. En cas de problème ou de question de votre côté, n'hésitez pas à contacter directement votre enseignant référent.

3.2 L'évaluation du stagiaire par le tuteur (obligatoire)

À l'issue du stage, l'étudiant devra **faire remplir, signer et tamponner par son tuteur** en entreprise la **" FICHE D'EVALUATION DU STAGE LEA "** *(document disponible en ligne sur la page du Pôle AStRE)*

L'entreprise devra en remettre une copie ou scan à l'étudiant.e et en retourner un exemplaire directement au Pôle ASTRE par courriel à l'adresse suivante : **astre.eila@u-paris.fr**

Cette évaluation est notée sur 20 et comptera pour 1/3 dans l'obtention de l'UE (le reste de la note sera obtenue via le rapport de stage à rédiger et restituer en L3, en début de S6)

NB : *veillez à bien conserver une copie de votre convention de stage ET de votre évaluation de stage car vous en aurez besoin pour les joindre à votre rapport de stage à rendre en L3. Nous vous conseillons de faire des scans et de vous les envoyer par mail, ainsi, ils seront faciles à retrouver en cas de déménagement, semestre à l'étranger ou autre aléa.*

3.3 L'évaluation du stage par l'étudiant (facultatif)

Il vous sera communiqué un lien vers **un formulaire en ligne** vous permettant d'évaluer votre lieu de stage.

3.4 Le rapport de stage

L'UE stage est validée par le rendu du rapport rendu en L3. Les consignes à jour sont communiquées dans le document consignes de rapport de stage.

ANNEXES

WEBOGRAPHIE (non exhaustive)

- Option carrière : près de 15000 offres de stages recensés sur différents sites.
- Keljob : plus de 1000 offres de stages visibles sur les sites des entreprises.
- Afij (Association française pour l'insertion des jeunes diplômés) : ce site spécialisé dans l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés propose de nombreuses offres de stages.
- Apec (Association pour l'emploi des cadres) : plus de 7000 offres de stage accessibles aux bac +4 à bac +5
- CIDJ : plus de 500 offres de stages reçues par le CIDJ, classées par secteurs d'activité et départements. Le plus : les stages proposés se font tous dans le cadre d'une convention de stage et sont le plus souvent indemnisés.
- En-stage.com est un site spécialisé pour les stages étudiant.
- L'étudiant : offres de stages, 1er emploi et conseils pour l'intégration en entreprise.
- Bale : la "Bourse à l'emploi" de l'Ina (Institut national de l'audiovisuel) propose des offres de stages dans les entreprises, les collectivités territoriales, les associations.
- Talents : offres d'emplois et stages du Monde / Télérama
- Iquesta : plus de 1 100 offres de stages datant de moins de deux mois, ciblées bac + 4 à bac + 5, avec une recherche possible sur le début et la durée.
- Kapstages.com : plus de 2000 offres dans cinq pays d'Europe, de Bac à "sans diplôme" + des conseils
- Michael Page Junior : plus de 300 offres de stages pour ce cabinet de conseil en recrutement
- Monster : plus de 500 offres disponibles en cliquant sur "stage" dans la recherche d'emploi
- Mon stage en ligne : guide Onisep, infos officielles et offres de stages
- Stages France Diplomatie : offres de stage du Ministère des Affaires Etrangères
- Réussir son stage en entreprise, les conseils de l'étudiant.fr
- VIP-Stage La porte d'entrée vers l'entreprise
- Profil culture : le 1er site de l'emploi dans l'audiovisuel
- Welcome to the jungle : L'emploi est une jungle !
- PASS Fonction Publique

Cherchez avec les bons mots-clés, ce qui vous ressemble ou vous attire :

Par exemple : *langues, français, anglais, espagnol, chinois, bilingue, trilingue, LEA,*
traduction, traducteur, rédaction, communication, culturel,
juridique, marketing, publicité, tourisme, audiovisuel, jeux-vidéo, mode, web,
ONG, association, ambassade, banque, bancaire, journal, etc.

Tout est possible !

Vous pouvez aussi répondre à une offre d'emploi ou d'alternance qui vous plait en demandant si un stage est possible.

(Ne vous fermez pas des portes sous prétexte que le mot stage n'est pas mentionné ou que vous n'avez pas le « bon profil »)